Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 087-218703106-20250328-D2025_007-BF

DÉLIBÉRATION n° D2025 – 007

Nombre de Conseillers en exercice : 10 présents : 06 votants : 08

OBJET : Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement

L'an deux mil vingt-cinq - le vendredi 28 mars

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick – Mme GUEIDAN Laurette – M. EYMERY Frédéric–- M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola - M. JARRY Jean-Jacques - M. BONNAUD Guillaume.

EXCUSÉS : M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Frédéric EYMERY) - Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme GUEIDAN Laurette) - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine

SECRÉTAIRE DE SEANCE : GUEIDAN Laurette

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024.

Madame Laurette GUEIDAN, 1ère adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée.

Le compte financier unique de la commune présenté à l'assemblée se résume, dans ses grandes masses, de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 987,70	12 045,00	22 032,70
	Recettes réalisées (1)	B	7 981,00	12 403,35	20 384,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	30 438,33	17 437,70	47 876,03
	Dépenses réalisées (1)	E	5 145,00	12 694,10	17 839,10
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 836,00	-290,75	2 545,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	20 450,63	5 392,70	25 843,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	23 286,63	5 101,95	28 388,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	23 286,63	5 101,95	28 388,58

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2024 du budget principal.

Le Maire,

Annick HUCHET

MAIRIE de LE CHALARD 87160 (Haute-Vienne)

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 08/04/2025
et de sa publication le 08/04/2025